

# Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs

## Appel à projets



Retrouvons-nous sur



[www.hautsdefrance.fr](http://www.hautsdefrance.fr)

Redynamisons  
nos centre-villes  
et centre-bourgs !



Région  
Hauts-de-France

# Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs

Tout en s'associant au plan national "Action cœur de ville" à destination des 23 communes des Hauts-de-France sélectionnées par l'État, la Région Hauts-de-France a décidé d'aller plus loin et de s'engager aux côtés de villes – souvent de plus petite taille – faisant fonction de pôle de centralité, confrontées à un phénomène de déprise commerciale et résidentielle préoccupant au regard aux enjeux de développement équilibré du territoire régional.

Pour élaborer son dispositif dans la concertation la plus large possible, la Région a initié dès le mois de novembre 2018 des réunions publiques associant élus locaux, artisans, commerçants, acteurs locaux, habitants... Cinq rencontres ont été organisées en deux mois pour que l'ensemble des acteurs locaux puisse s'exprimer sur le constat et sur leurs attentes.

Le présent appel à projets découle de cette large concertation. Il vise à accompagner les projets de redynamisation commerciale qui s'inscrivent dans une démarche volontariste de reconquête des centre-villes et des centre-bourgs.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL À PROJETS

### 1. Communes éligibles

Pour s'inscrire à cet appel à projets, les communes doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

#### 1.1. Exercer des fonctions de centralités.

Pourront à ce titre déposer une candidature :

- Les communes reconnues comme pôle de service supérieur ou intermédiaire au sens de l'Insee. (Une commune est définie comme pôle de services intermédiaires si elle concentre au moins la moitié des différents types d'équipements intermédiaires recensés dans la base de l'Insee.)
- Les communes reconnues comme pôle intermédiaire potentiel.
- Les communes qui jouent un rôle structurant au regard de l'armature locale.

La commune ne doit donc pas être considérée comme une commune banlieue au sens de l'Insee au sein de son unité urbaine.

- Par ailleurs, les communes appartenant à la Métropole Européenne de Lille, à la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et les 23 communes retenues au titre du dispositif "Action Cœur de Ville" mis en place par l'État sont exclues de cet appel à projets.

#### 1.2. Présenter une dégradation de la situation du centre-ville ou du centre-bourg, et en particulier de la situation commerciale.

### 2. Principes généraux

Au travers de cet appel à projets, la Région Hauts-de-France souhaite accompagner les communes qui :

- Mènent une politique volontariste de soutien aux TPE artisanales et commerciales en facilitant le maintien et l'installation de commerces et en y développant de nouveaux modèles d'organisation de l'offre commerciale.
- Démontrent une volonté de maîtriser le développement de l'offre commerciale en périphérie.
- Portent une approche intégrée et globale au service de la redynamisation commerciale, prenant en compte l'ensemble des causes du déficit d'attractivité du centre-ville ou du centre-bourg : déficit d'attractivité résidentielle, d'attractivité économique et d'attractivité commerciale, prise en compte de la place de l'habitant dans la ville et dans les lieux où se crée du lien social entre les habitants.

Le soutien de l'intercommunalité sera un atout pour la réussite des projets.

# Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs

## L'APPEL À PROJETS SE DÉCLINE EN DEUX ÉTAPES

### Étape 1 : Candidature des communes à l'appel à projets.

Deux options sont proposées aux communes afin de tenir compte du stade d'avancement de la démarche de revitalisation du centre-ville ou centre-bourg :

- **Option 1 :** Aide à la mise en œuvre. Si la commune a déjà défini son projet global, elle pourra directement être accompagnée sur la mise en œuvre de projets opérationnels.
- **Option 2 :** aide à la finalisation des projets. Si la commune est en cours de finalisation de son projet, elle pourra déposer un dossier de candidature visant à obtenir un accompagnement de la Région en ingénierie qui mobilisera des expertises ciblées en fonction des besoins locaux.

### Étape 2 : Après la sélection des candidatures en mai, accompagnement des lauréats pour finaliser les projets et préciser les modalités d'intervention de la Région.

Cet accompagnement dépendra de l'option retenue :

- **Option 1 :** définition des opérations éligibles aux politiques régionales (voire aux politiques des partenaires ou aux crédits européens le cas échéant).

Les financements de la Région Hauts-de-France pourront permettre par exemple de financer :

- Pour les projets portés par la Collectivité Locale : l'acquisition et l'aménagement de locaux vacants en vue de la création d'activités, la création d'accès indépendants pour les logements situés au-dessus des commerces, la création de halles couvertes, l'aménagement de boutiques éphémères ou à l'essai, l'aménagement d'équipements spécifiques pour les marchés itinérants, la création de conciergerie, la requalification des espaces publics stratégiques, le soutien à la modernisation des systèmes de gestion du stationnement, la création d'espaces de co-working et de tiers-lieu, la création de parcours marchands sur le centre et reliés à la périphérie...
- Pour les projets portés par les acteurs économiques : démarches collectives spécifiques d'animation, d'innovation, d'expérimentation en matière d'artisanat de commerce et de services ; soutien ponctuel à la création ou la relance d'une Union Commerciale et Artisanale dans le cadre d'un programme de redynamisation ; développement de démarches de marketing territorial valorisant spécifiquement le commerce, l'artisanat et les services ; animations événementielles originales et fédératrices liées au projet de redynamisation ; soutien ponctuel à l'ingénierie liée à la faisabilité et au lancement d'un espace de co-working ou d'un tiers lieu, faisabilité et lancement de nouveaux services à la population avec des horaires adaptés et répondant aux besoins, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, appui à des démarches collectives permettant le développement des circuits courts, étude de faisabilité d'une MarketPlace et soutien ponctuel à l'ingénierie pour le lancement et l'animation de l'outil, développement des usages numériques, financement partiel de postes de manager de centre-ville, études opérationnelles spécifiques à dimension économique.

L'ensemble des politiques régionales pourront aussi concourir aux objectifs de redynamisation globale.

- **Option 2 :** définition des besoins d'appui et des modalités à mettre en œuvre et mobilisation d'expertises ciblées.

Ces expertises ciblées permettront :

- L'identification du/des site(s) stratégique(s) pour la reconquête de l'attractivité ;
- La priorisation des actions envisagées selon leur effet d'entraînement sur le plan d'ensemble ;
- Le repérage des outils et acteurs impliqués dans la réussite de chaque action ;
- L'identification des conditions de faisabilité des actions envisagées : expertise économique, juridique, aide à la définition de maîtrises d'ouvrage, modalités de participation des habitants, aide à la mise en place d'outils du type des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) créées par la loi ELAN ;
- Les modalités de pilotage et d'animation de la démarche ;

# Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier (accompagné de la délibération afférente ou du projet de délibération) est à renvoyer par courrier ou par courriel **avant le vendredi 29 mars 2019** aux adresses suivantes:

[centresvillescentresbourgs@hautsdefrance.fr](mailto:centresvillescentresbourgs@hautsdefrance.fr) ou

**Monsieur le Président**  
**Région Hauts-de-France**  
**151, avenue du Président Hoover**  
**59555 Lille Cedex**

**Pour tout renseignement : 03 23 26 20 01**

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Un comité de sélection réunissant des élus régionaux et des partenaires extérieurs se réunira au cours du mois de mai 2019 pour sélectionner les communes lauréates.

Critères d'analyse des candidatures :

### 1. Éligibilité de la commune au regard des critères énoncés au point 1

### 2. Qualité du projet

#### 2.1. Pilotage et gouvernance

Ce critère permettra d'apprécier la volonté politique de l'équipe municipale en place et sera notamment apprécié au regard des éléments suivants :

- Portage politique : décisions déjà actées, clarté et portée de la délibération communale, désignation d'un élu référent, partage de responsabilités des différents élus, part du budget municipal consacré au développement économique.
- Ressources mobilisées pour l'animation du projet : compétences identifiées, direction de projet, partenaires impliqués.
- Organisation de la gouvernance du projet dans le temps.
- Soutien de l'intercommunalité.
- Adéquation aux documents d'urbanisme et de planification.
- Prise en compte du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public et des contractualisations existantes.

#### 2.2. Approche globale et intégrée

Ce critère sera notamment apprécié au regard des éléments suivants :

- Caractère transversal du projet intégrant les thématiques liées au développement économique et touristique, au commerce et à l'artisanat, à l'habitat, à la présence des services au public, à la mobilité et au transport, au développement du numérique, et enfin au cadre de vie et à la valorisation du patrimoine historique, culturel et architectural.
- Capacité à décrire les évolutions souhaitées du centre-ville ou centre-bourg : identité du territoire, évolutions des modes de vies, réponses aux besoins et usages de la population, évolution de la population, stratégie pour faire venir de nouveaux habitants, etc.
- Démonstration des complémentarités entre le centre et les périphéries.

#### 2.3. Faisabilité

Ce critère sera notamment apprécié au regard des éléments suivants :

- Éléments précis et réalistes sur le phasage du projet et des opérations.
- Perspective de mobilisation d'investisseurs privés et publics.
- Évaluation de l'impact du projet (quantitatif et qualitatif).
- Mobilisation d'outils facilitant la réalisation du projet (ORT par exemple) et son appropriation par les habitants (participation des habitants à l'élaboration du projet).
- Mobilisation des outils en faveur de la rénovation de l'habitat privé et en particulier les opérations programmées financées par l'ANAH et les plates-formes de rénovation de l'habitat.

# Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs

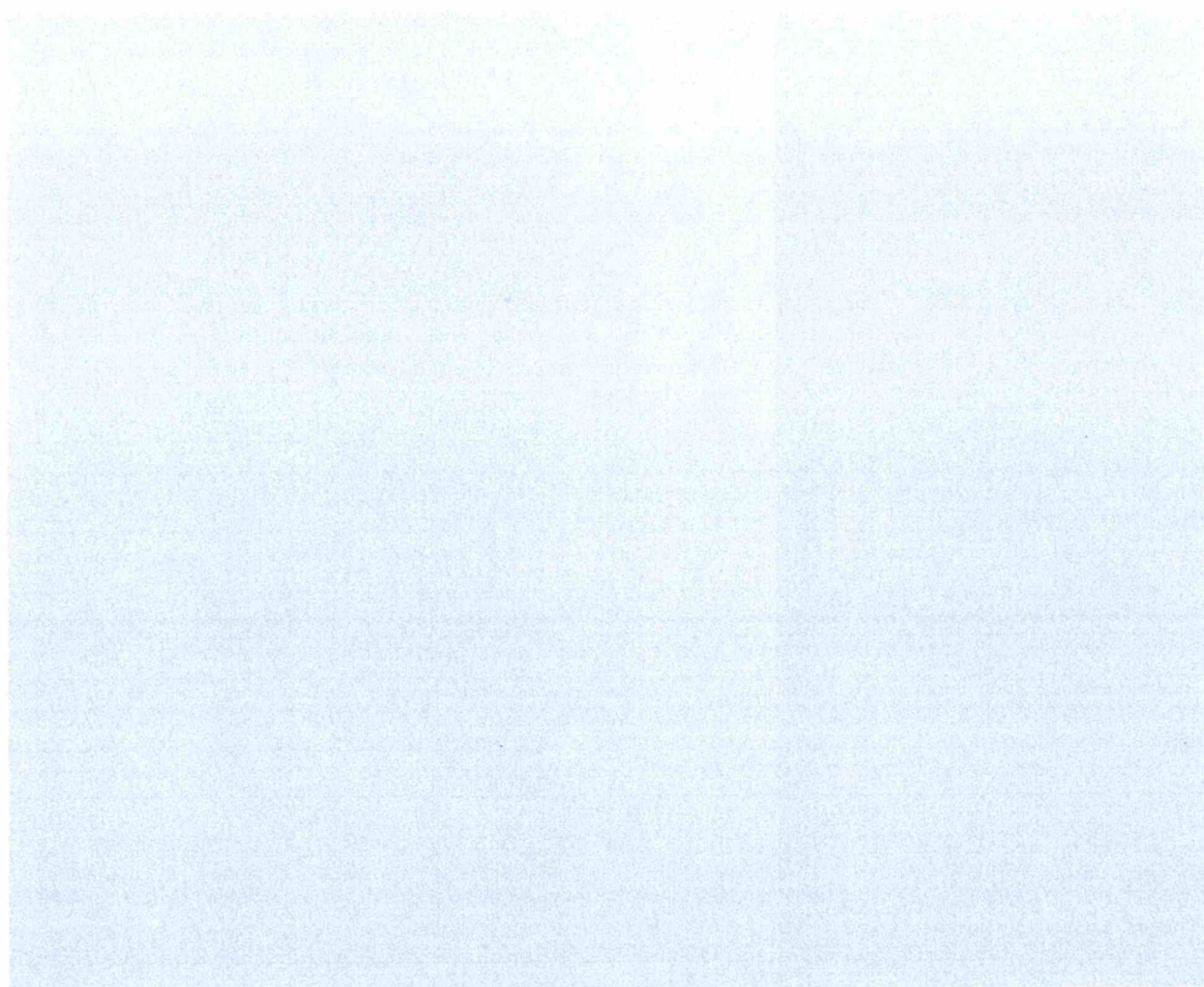
## Dossier de candidature

Commune :

EPCI :

### PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON CENTRE

Fonctions de centralité, principales caractéristiques démographiques et socio-économiques, évolutions et perspective de développement.



# Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs

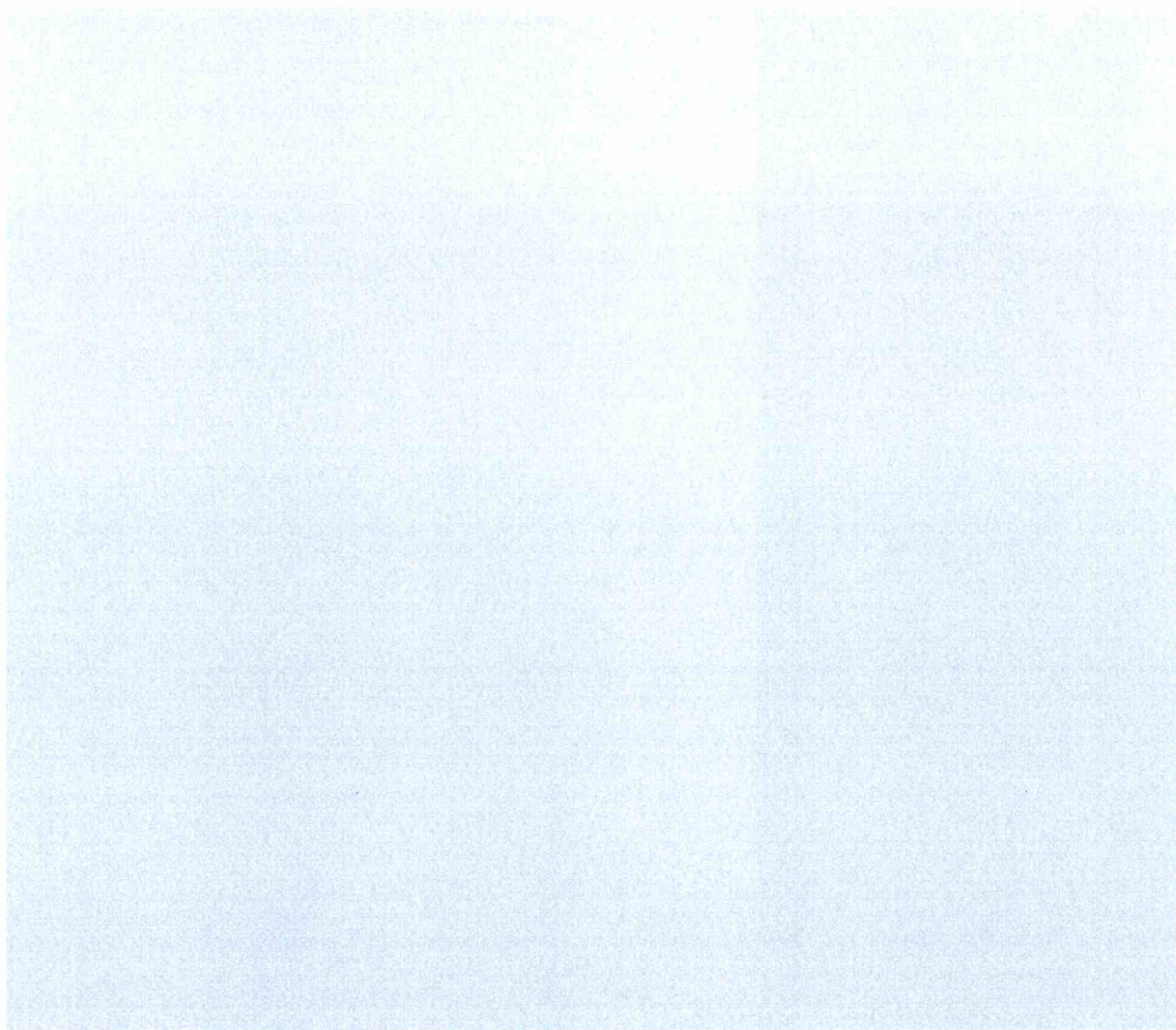
Dossier de candidature

## TISSU COMMERCIAL ET ARTISANAL, DÉMARCHES D'ANIMATION ET ENVIRONNEMENT COMMERCIAL CONCURRENTIEL

Présentation des commerces du périmètre : type de commerce, mention des services et bâtiments publics, existence d'un ou plusieurs marchés de plein vent (si oui, fréquence et nombre de commerçants), existence d'une halle marchande ou d'un projet de halle marchande.

Existence d'une ou plusieurs unions commerciales, nombre d'adhérents, nombre d'animations annuelles, budget annuel consacré à ces animations...

Nombre d'entreprises commerciales et artisanales sur la zone d'influence, nombre de grandes surfaces, estimation du niveau d'évasion commerciale, commerces impactés par cette évasion.

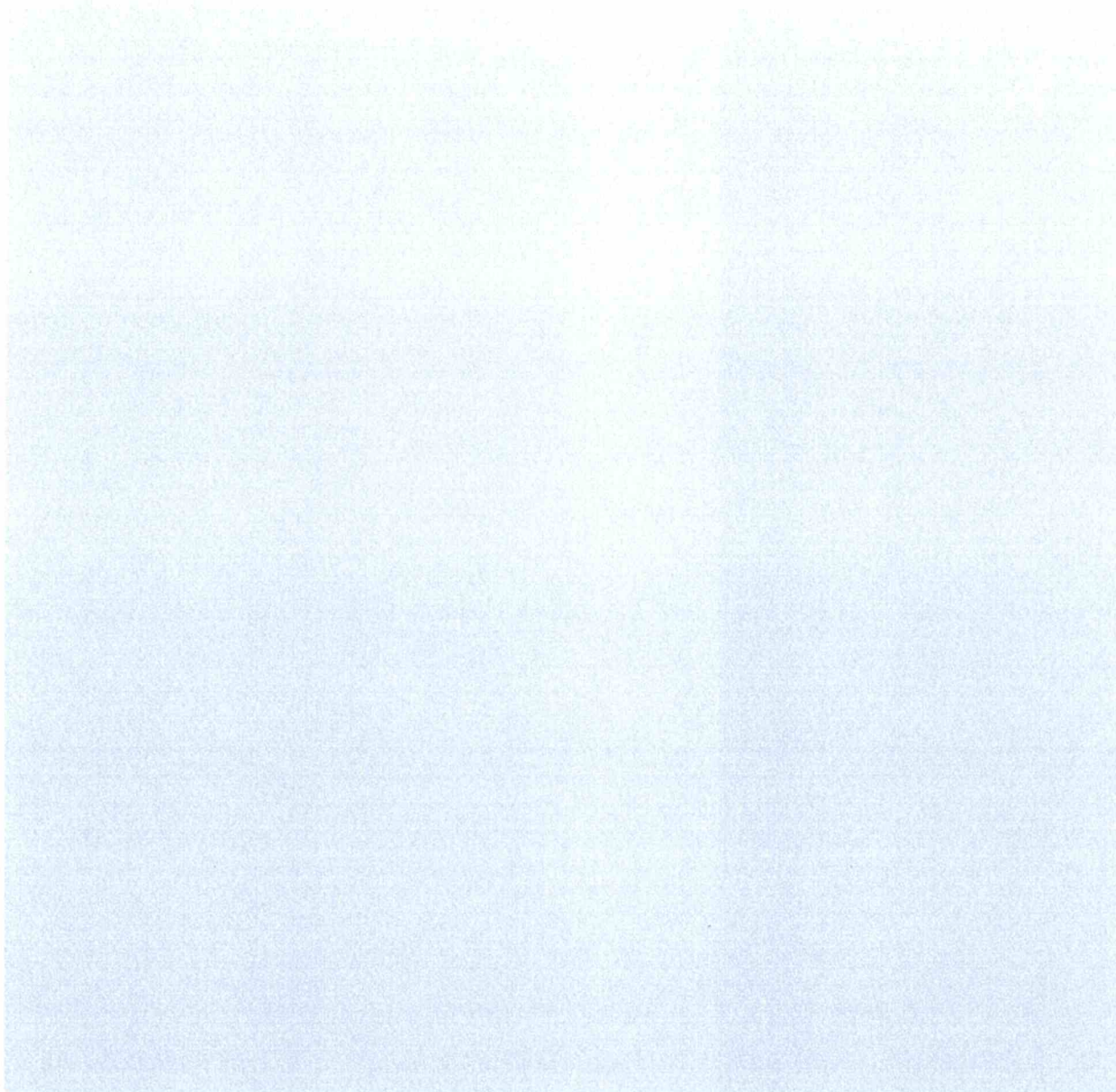


# Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs

Dossier de candidature

## PRÉSENTATION DU PROJET DE REDYNAMISATION ET DE SON DEGRÉ DE MATURITÉ

Description de la stratégie globale, des actions envisagées et de leur phasage, modalités de participation des habitants, perspective de mobilisations d'investisseurs privés et publics, évaluation de l'impact du projet quantitatif et qualitatif, caractère innovant du ou des projets envisagés.



# Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs

Dossier de candidature

## GOUVERNANCE

Existence d'un poste de manager de centre-ville ou d'un poste d'animateur, part du budget municipal consacré au développement économique, existence d'un partenariat sur les activités artisanat et commerce, existence d'autres financements, FISAC notamment.

# Redynamisation des centre-villes et centre-bourgs

Dossier de candidature

## ENGAGEMENT À NE PAS FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE PÉRIPHÉRIQUE

Signature de M<sup>me</sup> ou M. le Maire :

Aide demandée :

☐ **Option 1 :** Aide à la mise en œuvre (pour les projets aboutis)

ou

☐ **Option 2 :** Aide à la finalisation des projets (pour les projets en cours de définition ayant besoin d'une expertise ciblée)

(joindre la délibération afférente ou le projet de délibération)